



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du 27 juin 2012

sous la présidence de Jean-Luc Ray

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2012
3. Communications du bureau
4. Election du Président du Conseil
5. Election de 2 Vice-Présidents
6. Election de 2 scrutateurs
7. Election de 3 scrutateurs suppléants
8. Election de 5 membres de la Commission des finances
9. Election de 5 membres de la Commission de gestion
10. Informations de la Municipalité
11. Présentation ASCOT/AJET/ARSCO par Mme Stéphanie Emery
12. Comptes 2011 – Préavis n°5/2012
13. Demande de crédit pour les investissements nécessaires à l'exploitation de l'Hotel-restaurant La Couronne – Préavis n°6/2012
14. Rapport des Commissions
15. Divers et propositions individuelles

Remarque préliminaire : Dès cette deuxième année de législature le PV sera raccourci. Si un conseiller/ conseillère souhaite mettre en avant un point abordé qui lui semble important et qui n'a pas été mentionné, il peut le faire en début de séance suivante du conseil et il sera ajouté aux remarques. L'enregistrement audio reste la base exhaustive de tout ce qui est dit.

1. Appel

Excusés : F. GAVILLET VOLLENWEIDER – P. RONGA – C. STEVENS – C. ZUNDEL – M. SANGUINETTI – C. SEMOROZ

2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2012

E. FLEURY aimerait que les abréviations soient expliquées dans les PV.

S. MOSES, p10, remplacer « à fonds perdus » par « actifs intéressants mais pas rentables d'un point de vue financier ».

E. FLEURY : p12, préciser que c'est le canton qui pilote le projet.

Approuvé à l'unanimité, moins 2 abstentions.

3. Communications du bureau

Pas de communication particulière.

4. Election du Président du Conseil

Yves LUGINBUHL est élu Président du Conseil par acclamation.

5. Election de 2 Vice-Présidents

3 candidats : S. MEYLAN, J.-L. PHILIPPIN, J.-P. STREIT
Sont élus par vote à bulletin secret : S. MEYLAN, J.-P. STREIT

6. Election de 2 scrutateurs

C. OLIVER et A. ROBERT sont réélus par acclamation.

7. Election de 3 scrutateurs suppléants

A. WINIGER, A. HEPP et S. MEYLAN sont réélues par acclamation.

8. Election de 5 membres de la Commission des finances

P. CAVIN, S. MOSES, F. GAVILLET VOLLENWEIDER et S. MASCALI se représentent.
S. MIR ne se représente pas.

Nouvelle candidature proposée par S. MASCALI : P.-C. FAVARGER.

P. CAVIN, S. MOSES, F. GAVILLET VOLLENWEIDER, S. MASCALI (rapporteur), P.-C. FAVARGER sont élus/réélus par acclamation.

9. Election de 5 membres de la Commission de gestion

O. EMERY, P.-C. FAVARGER ne se représentent pas.

E. FLEURY, J.-L. PHILIPPIN, J.-L. RAY présentent leur candidature.

G. PERRIN et P. BRUEGGLER se représentent. (M. SANGUINETTI est absent et son excuse écrite n'indiquait pas s'il se représentait)

P. BRUEGGLER, G. PERRIN (rapporteur), E. FLEURY, J.-L. PHILIPPIN et J.-L. RAY sont élus/réélus par acclamation.

10. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC : On recherche un délégué de Terre-Sainte pour siéger à l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport de Genève. Elle vise la protection de la population riveraine contre le bruit excessif et les autres nuisances liées à l'exploitation de l'aéroport.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX se propose pour ce poste.

Dans le cadre du partenariat avec l'USTS (Union Sportive de Terre Sainte), la commune vend des cartes d'achat Manor qui permettent de bénéficier de 10% de réduction. L'USTS reçoit également 5% du montant total des cartes vendues. L'année passée, cela a rapporté à l'USTS CHF 18'000.

La Municipalité à l'intention de placer une caméra de vidéosurveillance au passage Sous-Voie pour essayer de prévenir les incivilités.

M. HAGER a fait un magnifique tableau présenté lors de la fête du 100^e anniversaire du bâtiment Braillard. Il y a des questions ludiques pour mieux connaître notre commune.

C. FIGEAT : La valeur ECA (Etablissement Cantonal d'Assurances) des biens immobiliers de la commune est de CHF 28 millions. Il y a probablement entre 30 à 40% d'écart par rapport au prix de vente de ces biens sur le marché. La commune a donc une fortune immobilière de l'ordre de CHF 40 millions, avec un taux d'endettement de CHF 9 millions. Nous avons donc relativement peu de soucis à nous faire par rapport à notre endettement. Il est à noter que certains objets (centre sportif par exemple) ne peuvent pas vraiment être vendus.

J. WILDBERGER : Concernant les SITSE (Services Industriels de Terre-Sainte et Environs), et la construction de la nouvelle STEP intercommunale, sur un montant total d'environ CHF 50 millions budgetés, le montant adjugé jusqu'à présent est de CHF 27 millions et l'estimation de ce qui doit encore être adjugé environ CHF 19.5 millions ; l'avance est d'environ CHF 3.5 millions par rapport à ce qui a été devisé. Ensuite, dans le rapport des SITSE, p4, il y a une erreur de frappe : c'est bien 400 000 et 600 000 et non 400 et 600 millions.

La Municipalité a reçu le projet de règlement de la SADEC (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte). On devra faire un calcul sur la répartition de la charge d'impôt (deux tranches fixes : à travers les impôts d'une part ainsi qu'une taxe d'autre part et une tranche variable à travers la taxe au sac). Le conseil communal se prononcera probablement sur ce nouveau règlement lors du prochain conseil.

La Municipalité a reçu les comptes du CDIS (Centre de Défense et Incendie de Terre-Sainte et environs). Il y a eu moins d'interventions que budgétées; il y aura donc un bénéfice qui nous a été ristourné dans les comptes 2012.

Les CFF ont mis à l'enquête le projet de 4^{ème} voie et de gare à Mies. La Municipalité a fait une opposition de principe car il y a une interruption sur une certaine zone du mur anti-bruit.

Le SYNDIC : Les quais seront déplacés vers Genève et les nouvelles installations permettront de passer au quart d'heure dès 2015 pour les trains en direction de Genève ou de Coppet.

P. MEIER remarque que le bruit des trains n'est pas l'exclusivité des riverains directs des voies ferrées. A certains endroits de Mies, nous entendons parfaitement quand les trains passent, s'il y a une barrière anti-bruit ou pas.

J. WILDBERGER : Au niveau des nuisances dues aux travaux, seuls le passage sous-voie côté lac et le début du chemin Sous-Voie seront impactés. Tout le reste sera fait sur des propriétés privées.

F. BUENSOD (c. des travaux) : Des séances spéciales sont organisées pour les particuliers qui auraient besoin de réponses à leurs préoccupations liées à la sécurité, l'éclairage, l'accessibilité et les nuisances.

G. DERIAZ : La Municipalité s'est lancée dans une procédure de conciliation concernant les oppositions sur les demandes d'autorisation de construire des 3 immeubles. Sur 2 des 3 immeubles, une grande partie des oppositions ont été retirées suite à l'adaptation des projets par les architectes.

Mies est propriétaire de 1.5 hectares dans le marais du Grand Bataillard. La commission de l'environnement a demandé si on peut faire quelque chose d'intéressant au niveau écologique. La Municipalité va se pencher sur la question.

La Municipalité de Tannay aimerait faire voter son conseil sur le PPA (Plan Partiel d'Affectation) du Torry. Il est rappelé que même si le port ne touche pas Mies, les compensations écologiques seront sur notre commune. La Municipalité de Mies avait décidé d'acheter une vingtaine de places pour bateaux afin de les mettre en location pour les habitants de notre commune.

B. GRASSET : une lettre a été envoyée à certains propriétaires de corps-morts pour qu'ils se préparent à l'idée de perdre leur amarrage ; il s'en inquiète.

G. DERIAZ : En effet, les gens qui ont des concessions sur ces bouées ont été contactés. Il leur a été suggéré qu'ils prennent les devants pour réserver une place dans le port (ou les louer). Quand le port sera construit, il n'y aura plus de bouées au large.

La Municipalité va démarrer un mandat d'appui avec Urbaplan pour faire avancer les projets des différents pôles mentionnés en début de législature.

S. EMERY : La fête des 100 ans du bâtiment Braillard a été un vrai succès. Il reste des T-shirts, ainsi que des polos « I Love Mies » à vendre au greffe (à 15.- et 25.-).

La fondation Engelberts présente une pièce de théâtre « Bal à la sauvette » les 17 et 18 juillet. La commune subventionne ce spectacle et a décidé d'inviter tous les conseillers communaux le soir du 17 juillet. Ils sont priés d'annoncer leur participation au greffe. Leur billet les attend au greffe. Il y a également l'opéra lyrique de Lausanne qui va venir au château de Coppet les 19 et 20 juillet et il y a 20 billets à vendre au greffe.

Rappel pour le conseil intercommunal de l'AJET (Association intercommunale pour l'accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte) - où seulement 2 délégués étaient présents - qu'il est important qu'en cas d'absence, ils contactent eux-mêmes les suppléants et leur transmettent les documents reçus. C'est important pour que le quorum soit atteint et que la séance puisse avoir lieu.

La Municipalité a décidé de réaliser en plus du Myarolan des newsletters « Mies Infos » pour communiquer avec la population.

11. Présentation ASCOT/AJET/ARSCO par Mme Stéphanie Emery

La région de Terre-Sainte est très souvent citée en exemple dans le canton de Vaud pour sa gestion intercommunale des écoles et de ses offres parascolaires. S. EMERY profite pour remercier P. MASCALI, ancienne Municipale des écoles, qui fut l'une des chevilles ouvrières de notre réseau d'accueil. Grâce à sa grande motivation, son dévouement sans faille et sa clairvoyance, nous bénéficions aujourd'hui d'un système qui fonctionne à merveille et dont la fréquentation ne fait qu'augmenter.

Voir présentation annexe.

Le SYNDIC relève l'intérêt qu'il y a à connaître pour les conseillers les importantes activités de certains municipaux dans des domaines qui ne sont jamais ou rarement débattus au Conseil, notamment celles de S. EMERY responsable entre-autres des écoles et du parascolaire.

Le PRESIDENT : tout ce qui concerne l'enfance et les écoles se retrouve sur le site de Terre-Sainte.

12. Comptes 2011 – Préavis n°5/2012

Les chiffres mentionnés ci-dessous sont arrondis. Pour avoir les chiffres exacts, voir les « Comptes 2011 »

C. FIGEAT :

Prévision résultat 2011 : perte CHF 260 000

Comptes 2011 : bénéfice CHF 1 500 000 grâce à un gain extraordinaire sur les droits de succession de CHF 1 800 000

Evolution du taux imposition 2010 à 2011 : baisse de 23% (65pts à 50 pts)

Rentrées fiscales 2010 à 2011 : baisse de 31% (18 à 12.5 millions)

Impôt sur le revenu 2010 à 2011 : baisse de 44% (10.5 à 5.8 millions)

Impôt sur la fortune 2010 à 2011 : baisse de 35% (2 à 1.3 millions)

=> Baisse nette de l'impôt sur les revenus -21% et sur la fortune -12%

C'est une source de préoccupations car :

- L'impôt sur les successions est généralement très faible. 2011 est exceptionnel sur ce point là (succession pas en ligne directe)
- Dès 2011, la moitié de la part des gains immobiliers et des droits de mutation est prise par le canton (compensé partiellement par une facture sociale moindre)
- Les perspectives conjoncturelles des années à venir ne sont pas exceptionnelles.

Relevons l'importante réserve sous la rubrique n°929 « Capital » du bilan (bénéfices accumulés au cours des années). Nous avons actuellement environ CHF 9.2 millions. On pourrait s'offrir un ou deux exercices déficitaires mais l'objectif n'est pas d'éponger cette réserve.

Il y a donc un risque d'augmentation du taux d'impôt à moyen terme.

P. CAVIN (c. des finances): Baisse des impôts sur revenu dû à des départs de contribuables ?

C. FIGEAT : Il y a eu le départ d'un gros contribuable. Egalement des baisses de revenus (personnes du secteur bancaire entre autres).

P. CAVIN : Provision sur débiteurs douteux ?

C. FIGEAT : Lors de la contestation de sa taxation par un contribuable, le fisc prend la moitié du montant en provisions pour débiteurs douteux.

CHF 2.8 millions environ sont contestés par des contribuables. Certainement que cette provision est nettement exagérée.

S. MASCALI (c. des finances) remercie pour l'établissement d'une comparaison du bilan 2010 / 2011.

C. FIGEAT : total du bilan au 31.12.2010, CHF 19.2 millions ; au 31.12.2011, CHF 22.8 millions.

Ces 3.5 millions environ d'augmentation proviennent de deux postes principalement : la déchèterie et la fin des immeubles du Sorbier (il manquait des factures lors de la clôture des comptes au 31.12.2010).

Plusieurs biens immobiliers ont été totalement amortis et sont très inférieurs au prix du marché : total du bilan 22.8 millions versus la valeur du patrimoine immobilier probablement autour des 40 millions.

O. EMERY : Apparemment, c'est un phénomène qui a touché pas mal de communes dans la région avec des montants parfois importants. Il y a aussi le phénomène de la pression fiscale des pays de l'Euro. Il y a quelques cas dans certaines communes où des contribuables ont quitté la Suisse.

C. FIGEAT : L'augmentation de taux d'impôt ne sera pas aussi forte qu'en 2010 où nous avons été influencés de manière erronée par le canton au niveau de la facture sociale et de la péréquation. Le faible taux 2011 compense le taux important de l'année précédente. Le contribuable qui aurait sorti sa caisse de pension ou quitté la commune en 2010 aurait été un peu pénalisé par rapport à celui qui le faisait en 2011.

E. FLEURY : comptes de fonctionnement, n° compte 360, « achats et consommation, entretien et conciergerie » (environ CHF 50 000) sont payés par les locataires ?

C. FIGEAT : Ces charges sont payées en partie par les locataires mais pas totalement.

E. FLEURY : les locations « immeubles Sorbier » CHF 597 000 correspondent à quoi ?

C. FIGEAT : c'est le total des loyers perçus pour l'ensemble des trois immeubles du 1.1.2011 au 31.12.2011 (une année complète).

E. FLEURY : les immeubles sont certifiés Minergie. A-t-on demandé/ reçu une subvention ?

A.- M. IMBODEN : Nous avons touché 3 fois CHF 25 530 à titre de subvention.

G. PERRIN lit le rapport de la Commission de gestion.

La discussion dévie sur la taxe au sac. On notera principalement qu'il n'y a pas d'objectif de rentabiliser la déchèterie par une augmentation de la taxe au sac. La taxe au sac est décidée au niveau cantonal. Le Tribunal Fédéral impose qu'au moins 80% du coût des déchets doit être répercuté directement au pollueur (pollueur -payeur) plutôt que répartir les coûts du traitement des déchets à travers les impôts.

Le PRESIDENT passe au vote sur l'acceptation des comptes 2011.

Les comptes 2011 sont acceptés à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

13. Demande de crédit pour les investissements nécessaires à l'exploitation de l'Hôtel-restaurant La Couronne – Préavis n°6/2012

Il est noté que, parmi une quarantaine de candidats, un choix unanime s'est fait sur Marine Guex et son compagnon Jean-Marc Etaix, tous deux cuisiniers,. Ils ont repris l'exploitation depuis mi-juin. Il y a quelques travaux urgents à faire au niveau de la cuisine: mise aux normes, hygiène et réaménagement du restaurant, etc. Le montant estimé des travaux est de CHF 100 000 à 150 000. Les travaux seront réalisés en août, d'où la nécessité de voter le crédit nécessaire à ces travaux. Le système de rémunération des nouveaux gérants est très incitatif, avec un fixe très bas et une part variable. Sans tenir compte de la partie fixe du salaire et des charges d'amortissement, le rendement pour la commune se situe entre 2.8% (84'000 loyer annuel / 3'000'000 prix d'achat avec travaux) et plus de 4% dépendant du succès de l'entreprise.

S. MASCALI propose de modifier le point 2 (p3) du préavis n°4/2012. Le conseil vote alors sur :

L'acceptation d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 150 000 pour les investissements nécessaires à l'exploitation de l'Hôtel-restaurant La Couronne, le montant étant prélevé sur la trésorerie courante et de laisser à La Municipalité le choix de la répartition des coûts entre le bâtiment et la Sarl.

Le Préavis No 6 est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

14. Rapport des Commissions

G. SAGNA EICHENBERGER (c. des dons) : sur environ 25 demandes de financement, nous avons choisi 2 projets, l'un au Burkina Faso visant à l'amélioration des revenus de 60 producteurs de noix de cajou pour un montant de CHF 17 100, et l'autre en Jordanie pour l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences domestiques et de crimes d'honneur pour un montant de CHF 12 900.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (c. de l'environnement), F. BUENSOD (c. des travaux) et J. WILDBERGER.

On note, d'une part, la visite sur place du marais du Grand Bataillard. D'autre part, les deux commissions organiseront probablement en automne une séance d'information sur ce que l'on peut faire en termes d'énergie/ efficacité énergétique/ etc. Il est aussi signalé que la commune est en train de faire un concept Energie (une sorte d'Agenda 21 spécifiquement sur l'énergie pour les petites communes) et va établir un catalogue de mesures.

S. MEYLAN mentionne que l'ASCOT (Association Scolaire interCommunale de Terre-Sainte) s'est réunie et a accepté les comptes présentés par le comité de direction.

15. Divers et propositions individuelles

I. HAAGENSEN demande si Mies a un projet de crèches ?

S. EMERY : La Municipalité va intégrer cette question dans sa réflexion. Une crèche serait éventuellement possible dans la zone école/ stade. En outre, il y en a une en projet à Chavannes-des-Bois et une crèche privée au triangle de Mies.

R. MEROZ, P. MEIER, Le SYNDIC :

On converse alors de la réfection de chemins entre Mies et Tannay près des Sorbiers pour les rendre uniquement « bordiers autorisés » et du refus, pour l'instant, de Tannay concernant sa part de crédit pour ces travaux.

Egalement, il est mentionné le non respect des priorités de droite dans les zones 30 Km/h.

P. MEIER propose de réaliser des marquages au sol (à l'instar de Tannay ou Founex et ce malgré le fait que le marquage est interdit dans les zones 30). En cas d'accident, tel qu'un enfant qui se fait écraser et qui avait la priorité ; dans ce cas, le marquage au sol aurait pu prévenir dans une certaine mesure le risque d'accident.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, zéro opposition, zéro abstention.**

La séance est levée à 23h30. Les conseillers sont invités à La Couronne pour la verrée traditionnelle.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Luc RAY

Daniel BEYELER